



ÉDITORIAL

La plage et les tongs sont encore loin pour vos élus CFDT-VNF ! Comme vous pourrez le constater tout au long de cette newsletter, la pile des dossiers à traiter ne se réduit pas. Il y a tout de même de bonnes nouvelles au niveau du projet Canal Seine-Nord Europe. Une bouffée d'air frais avant les vacances, surtout au regard du projet stratégique de VNF, qui n'a de stratégique que le nom ! Tous vos élus vous souhaitent de passer d'excellentes vacances et vous donnent rendez-vous en Septembre pour la prochaine newsletter !

PAGE 2 | A la une (suite) + Clin d'oeil

PAGE 3 | Les Eq'Eaux des Régions

PAGE 6 | Calendrier / Les Eq'Eaux Nationaux :
> Canal Seine-Nord Europe

PAGE 7 | Les Eq'Eaux Nationaux :
> Bon à savoir
> VNF 3.0
> Recrutement et emploi à VNF, la politique du «Ni Ni»

PAGE 8 | Les Eq'Eaux Nationaux :

- > Recrutement et emploi à VNF (suite)
- > Logement et revalorisation de l'astreinte
- > Les Eq'Eaux du ministère

PAGE 9 | Les Eq'Eaux Nationaux :

- > Les postes CEE
- > Complémentaire santé

PAGE 10 | Les Eq'Eaux des Négociations :

- > L'intéressement
- > Négociation Annuelle Obligatoire

À la une

« PROJET STRATÉGIQUE VNF OU LE KOH-LANTA DE LA VOIE D'EAU »

Depuis le début, la CFDT-VNF dénonce le manque d'ambition du projet stratégique 2015-2020, qui s'appuie essentiellement sur la baisse des moyens tant financiers qu'humains.

Ce dernier ressemble plus à un projet « de stratégie de survie » qu'à un réel programme de la relance de la voie d'eau. La CFDT-VNF ne cautionne pas cette approche.

LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION : UN « KIT DE SURVIE »

À ce stade, une seule fiche chantier a été présentée sur l'offre de service cible sur les itinéraires :

- Une offre de service fret garantie toute l'année sur le réseau principal :

La navigation est possible, sur les itinéraires concernés, 7 jours sur 7, en passage libre ou à la demande, et nous

adaptions l'organisation en conséquence ;

- Une offre de service saisonnière à vocation touristique sur le réseau secondaire :

Possibilité de concrétiser des projets de fret si le besoin est avéré, économiquement réel et accessible à un coût supplémentaire faible pour VNF ;

- Une offre de service permettant les autres usages de l'eau :

Lorsque les enjeux de navigation ne sont pas prépondérants, l'action de VNF est naturellement concentrée sur la gestion hydraulique, une navigation ponctuelle à la demande reste possible si elle ne mobilise pas ou peu de moyens supplémentaires.

suite p.2





PAS « D'IMMUNITÉ » POUR LA DIRECTION

Pour faire court, comment réussir à maintenir le maximum avec le minimum ? Les incidences de cette stratégie ne sont pas neutres :

- Renonciation d'une partie de nos missions et de la qualité de ces dernières ;
- Déclassement d'une partie de notre réseau et renforcement de la précarité par la multiplication des saisonniers et des vacataires ;
- Perte financière pour les agents à la fin de l'Indemnité Compensatrice Temporaire (ICT) soit 2017. Nous avons su exploiter les compétences et l'énergie du personnel et voilà toute la reconnaissance de l'EPA.

L'URGENCE DE METTRE EN PLACE DES « KITS DE CONFORT »

Il est primordial d'ajouter deux volets complémentaires au projet stratégique :

- Mettre en place de réels moyens pour permettre les investissements sur l'ensemble du réseau et pour proposer un niveau de service attractif. « On attire pas les mouches avec du vinaigre » c'est toujours aussi vrai et il ne faut pas s'étonner de nos difficultés à développer le trafic si aucun moyen n'est mis en place. VNF a besoin d'un contrat d'objectif et de performance dans lequel l'état s'engagera et apportera de la visibilité.

• Au quotidien, les agents le ressentent et le subissent!! Leur charge de travail est accrue ainsi que le manque de reconnaissance et d'outils pour remplir leurs missions. Cela génère un sentiment de déception et de frustration perçu comme un non-respect et un désintéret du travail accompli. Où parle-t-on de l'accompagnement des agents sur les nouveaux métiers? Quelles perspectives leur sont offertes? Quelle est l'anticipation des départs massifs en retraite? L'EPA, à ce stade, ne fait aucune anticipation et n'est pas prêt à y faire face. Il faut prévoir la mise en place d'une vraie Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières (GPEC) qui doit être au centre de ce projet stratégique. Nous demandons également des garanties sur les salaires et régimes indemnitaires des personnels qui ne doivent pas être les victimes des réformes à venir.



À force d'arguments, et devant un ressenti général négatif, la direction a décidé le report de ce point prévu initialement au CA du 25 juin. La CFDT-VNF souhaite que ce délai soit réellement mis à profit pour une concertation de qualité qui prendra en compte notamment nos premières remarques et revendications. ■

Clin d'œil : Cher Papy Noël ➤

«Petit Papy Noël quand tu descendras de ton Canal Seine-Nord Europe, n'oublie pas nos petits souliers...» Nous voulions te féliciter d'avoir décroché la préfiguration de ce projet. Mais la hotte est loin d'être pleine ! Allez encore un effort ! Nous aurions besoin d'une vraie vision et d'un vrai projet stratégique pour l'avenir de la voie d'eau. Et si pour cela on commençait par mettre en place un COP digne de ce nom ...



.....



.....



.....



.....

Les Eq'Eaux des Régions



DT STRASBOURG

Les sujets à la DT Strasbourg sont divers et variés : La mise en place du CLAS le 5 mai 2015, l'étude du déménagement du Parc de Strasbourg, les CTUP et CHSCT Locaux aux ordres du jour à rallonge, etc.

Bonne nouvelle : la Présidence du CLAS revient à la CFDT-VNF, en la personne de Christine Wurmel. Un engagement des équipes au sein du CLAS pour tous les agents de la DT, indépendamment des étiquettes syndicales avec une équité de traitement pour les dossiers d'agents en difficulté méritent d'être soulignés et a été reconnu. Le CLAS de la DT se fait donc fort de 8 sièges CFDT sur 10 et pourra ainsi continuer à œuvrer pour tous les agents de la DT Strasbourg avec ses 3 commissions.

Pour la CFDT-VNF, la direction doit favoriser et appuyer le développement des CLAS qui ont un rôle social et fédérateur dans les DT!

Quant au déménagement du Parc de Strasbourg, serait-ce l'arbre qui cache la forêt? La direction semble être à l'écoute des OPA, mais dans les faits, on en est loin quand même!

Nous ressentons la volonté d'un déménagement rondement mené, alors même que les investigations pour de nouveaux locaux ne sont pas abouties. L'objectif de la direction est un déménagement à l'horizon 2016-2017 avec, de concert, un regroupement des OPA du Parc de Strasbourg avec ceux du Wacken. Cerise sur le gâteau, à ce jour, seules 2 réunions de concertation ont eu lieu avec les agents concernés! Le débat social se prend une nouvelle fois une claque! Mais les militants de la section locale CFDT veillent au grain et seront aux côtés des agents pour porter les revendications!

Nouvelle méthode : des CTUP et CLHSCT comprenant 16 points à l'ordre du jour et non des moindres! Objectif du SG : tenir ces réunions sur une journée sans même avoir pris soin d'en débattre en amont avec les représentants du personnel. Vous avez dit débat social? Où ça?

Après avoir échangé avec la direction, nous avons convenu d'ordres du jour raisonnables et raisonnés pour l'examen des dossiers. En effet, les militants ont la volonté de traiter avec soin les sujets qui auront un impact direct sur les agents. Cela peut nécessiter une réflexion parfois minutieuse et sereine dans des groupes ou réunions de travail. ■



DT RHÔNE SAÔNE

ALLÔ? ALLÔ? IL EST OÙ LE RÉSEAU?

Contrairement à ce qu'il peut afficher haut et fort, y compris debout sur un banc ou sur une porte d'écluse, notre nouvel opérateur de téléphonie est loin d'avoir une meilleure qualité de réseau que son prédécesseur.

La situation dans laquelle beaucoup de nos agents se trouvent aujourd'hui est de chercher ce grrrrrrr..... de réseau et d'avoir à passer dix appels pour finir une conversation.

Que dire lorsque vous changez d'oreille en pleine conversation et que cela met un terme à cette dernière...

Nous entrons dans un « no phone's land » avec cette migration totalement inadaptée à nos services en grande partie ruraux.

Espérons que le projet stratégique ne nous fasse pas, lui, entrer dans un « no man's land »... ■



DT BASSIN DE LA SEINE

ACTION/RÉACTION

En 2013, le CLHSCT a mis en place un calendrier de visite des sites de la DTBS.

Les sites sont choisis, sur proposition du CLHSCT, dans le but d'améliorer des conditions d'hygiène de sécurité et de travail des agents.

Entre quatre et six sites sont retenus chaque année et couvrent différents types de situations de travail (barrage, atelier, bureau, cabine d'écluse, passe à poisson,...).

Ces visites permettent la rencontre avec les agents dans leur environnement de travail afin de mieux cerner les points à améliorer.

Un rapport de visite est établi. Ce dernier préconise des actions à mettre en œuvre puis est présenté au CLHSCT.

Les élus CFDT au CLHSCT restent vigilants sur l'élaboration, le suivi et l'aboutissement de ces actions qui ont une conséquence directe sur les conditions de travail des agents.

Par exemple, suite à la visite du tunnel de Riqueval et au rapport du CLHSCT, les actions préconisées par ce dernier vont permettre la mise en place de moyens de communication utilisables à l'intérieur du tunnel (long de 6 kms) par les agents et par les usagers. La réduction du bruit du toueur a également été aussi prise en compte.

La CFDT de la DTBS revendique fortement la mise en place de réunions d'hygiène et sécurité (ex SCLHSCT d'arrondissement) au niveau des UTI.

Cette demande de la CFDT-VNF, qui permettrait une meilleure réactivité au niveau local, n'a pas, à ce jour, obtenu l'adhésion de toutes les autres organisations syndicales membres du CLHSCT. ■

Difficile de commenter notre action revendicative à la DT Nord-Est alors que nous vivons une actualité douloureuse avec la perte de deux de nos collègues en 2 jours.

Le premier âgé de 55 ans, vivant seul, est décédé à son domicile le 4 juin. Le lendemain, un agent itinérant en service sur le Canal de la Marne au Rhin-Ouest a été victime d'un accident mortel. Il a été retrouvé noyé dans le canal suite à une chute avec son cyclomoteur, il avait 52 ans.

C'est le cœur serré que nous continuons tous à travailler sur les dossiers courants avec notre direction bien que nous pensions bien à eux et à leurs proches.

La construction du nouveau bâtiment du siège « Skyline » progresse et les échanges avec la direction aussi. Le point fort pour la CFDT-VNF réside dans le gain de 35 places de parking qui fait suite à une révision de la COT de VNF avec la Grande Agglo de Nancy au port Saint-Georges.

Nouvelle offre de service : Comme toutes les DT, nous sommes très inquiets sur l'avenir de nos canaux à petits gabarits. La moyenne de fréquentation de nos ouvrages classe les canaux en saisonniers ou en Gestion Hydraulique (GH). « Sur la base de 5 bateaux/jour le couperet est tombé » le CMRO de Tréveray à Vitry le Pertois, l'embranchement de Nancy et le Canal des Ardennes seraient déclassés en GH toute l'année.

VNF souhaite investir dans la supervision de la Moselle en regroupant tous les agents de cet itinéraire dans 2 centres de gestion. L'objectif est l'accueil des usagers avec télé conduite des écluses et gestion hydraulique associée à l'horizon 2020. Pour autant, il nous reste encore 37 écluses manuelles au service... Cherchez l'erreur !

Nous ne comprenons toujours pas cette démarche ni le déclassé des petits canaux qui, en 2015, sont déjà exploités en mode dégradé. C'est pourquoi en intersyndicale, la CFDT-VNF et FO, avons déposé un **préavis de grève** sur la Moselle. Par notre action commune, nous avons réussi à peser sur les décisions de la direction et avons obtenu un coup d'arrêt sur ces projets. Vous trouverez ci-joint le **protocole d'accord** suite au préavis de grève et notre **communiqué intersyndical**.

En mémoire à Jacques et Fifi, les militants que nous sommes, pensent bien à vous. ■



DT NORD PAS-DE-CALAIS

Le 11 juin 2015, la section CFDT-VNF DT Nord Pas-de-Calais/siège a organisé son assemblée générale à l'étang des amis à Sains les Marquion géré par l'amicale de Cambrai. Quarante-vingts personnes nous y ont rejoints avec lesquelles nous avons pu échanger sur les sujets d'actualités et répondre aux questions posées. Nous remercions l'ensemble des participants car c'est ensemble que nous pourrons faire bouger les choses et être force de propositions. La section du NPDC/siège se développe grâce à vous et de nouveaux militants continuent de nous rejoindre. Notre objectif est, et restera, de faire entendre votre voix, de défendre vos conditions de travail et l'intérêt collectif du personnel en toute transparence. ■



DT SUD-OUEST

La fin du diktat dans le silence :

« À force de refus du dialogue et de mépris à l'encontre des représentants du personnel de la part du Directeur Territorial, une chape du silence s'est installée en DTSO.

Après une **déclaration intersyndicale**, les organisations syndicales gardent leur salive et renoueront le dialogue lorsque le nouveau Directeur Territorial, Monsieur Abele sera arrivé.

Espérons que ce dernier ne sera pas sourd...» ■

DT CENTRE-BOURGOGNE

Bien que les organisations syndicales et leurs représentants territoriaux n'aient pas été invités lors du G 170 présentant le projet de service, concernant la création des différentes UTI, CEMI, nous avons eu des échanges avec la direction territoriale sur le sujet.

L'inquiétude des personnels est grandissante face à ce changement qui reste encore un vague projet. Certains préfigurateurs d'itinéraires ne seront pas connus avant début septembre. Ils n'auront que peu de temps pour mettre en place une nouvelle organisation de travail et effectuer des regroupements de personnels dans des locaux pas toujours adaptés, voire inexistantes à ce jour.

On nous parle de mutualisation, nous ne sommes pas forcément contre, sous réserve de certaines conditions et de garanties préalables :

- Quelles garanties seront apportées aux personnels quant à la compensation des frais supplémentaires de déplacement ?
- Quelles garanties de meilleures conditions de travail pourront leur être faites quand on connaît la diminution constante des moyens financiers qui nous impacte ? ■

SIÈGE

Suite à l'arrivée de la nouvelle Secrétaire des Services généraux du siège (SG), nous avons mis en place des réunions informelles mensuelles afin de faire avancer les dossiers locaux. La délégation CFDT-VNF est composée de la Secrétaire du CLHSCT, de la Secrétaire adjointe du CTUP et de son suppléant, de la secrétaire de la Formation de Droit Privé et du Secrétaire de la section CFDT du siège. Nous saluons la réactivité de la SG pour la mise en place de ces réunions et la transmission rapide d'un calendrier clair qui comporte également toutes les dates des réunions locales, ce que nous réclamions depuis plusieurs mois. Le prochain CTUP aura lieu le 30 juin, où il nous y sera présenté la réorganisation de la DRHM, le rapport d'information sur l'aménagement de l'organisation du pôle paie de la division des opérations à la DJEF et les documents portant sur l'information relative à l'expérimentation sur les absences syndicales au siège.

Le 29 juin aura lieu la restitution au personnel du rapport APTAIS mis en place par le CLHSCT. Le prestataire sera présent pour en assurer la présentation et répondre à vos remarques et interrogations. Afin d'éviter qu'il ne s'agisse pas une nouvelle fois d'un rapport de plus, le CLHSCT entend bien peser sur la direction pour qu'un certain nombre de préconisations passent des mots à la réalité.

La CFDT-VNF remercie l'engagement de tous ces représentants du personnel qui ne ménagent pas leurs efforts et investissements pour tenter de faire bouger les choses. Pour autant, il est certain que comme à l'habitude, c'est tous ensemble que nous y parviendrons. Serrons les rangs ! ■



Les Eq'Eaux Nationaux

Calendrier

Calendrier prévisionnel des pré-CAP, des CAP et CCP Nationales en 2015 [Cliquez-ici](#)



2 juillet 2015 :

Réunion DG/DS

3 juillet 2015 :

Réunion Négociation Annuelle Obligatoire

16 juillet 2015 :

Réunion CTU Formation représentant les agents de droit public

20 juillet 2015 :

Réunion Négociation Annuelle Obligatoire

21 juillet 2015 :

Réunion CTU Formation représentant les salariés de droit privé

23 juillet 2015 :

Réunion CTU Formation plénière

Canal Seine-Nord Europe : VNF sera le préfigurateur de la société de projet

Après examen des propositions formulées dans le rapport du député Rémi Pauvros, Alain Vidalies, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, a décidé de poursuivre résolument le projet de canal Seine-Nord Europe en prenant trois décisions en vue d'organiser la phase opérationnelle du chantier. Celles-ci répondent à l'objectif d'un lancement de l'opération en 2017, conformément aux engagements pris par le Premier ministre.

Voies navigables de France est chargé de la préfiguration de la société de projet du canal Seine-Nord Europe.

L'objectif fixé par le Gouvernement est de disposer, à l'automne, de propositions sur les règles constitutives de la société de projet. Ces propositions s'appuieront sur l'avis des collectivités territoriales, et serviront de base avec sa création.

La CFDT-VNF félicite la direction d'avoir obtenu cette mission qui permettra à VNF de garder la main et de peser dans la construction de cette société de projet. Dès maintenant, nous souhaitons concerter sur la vision de la direction, sur les moyens nécessaires qui, rappelons-le, ne devront pas être donnés au détriment d'autres services, sur le rôle et la place de VNF dans cette société de projet et enfin sur le devenir du personnel de VNF travaillant actuellement sur Seine-Nord.

La CFDT-VNF **a sollicité une réunion bilatérale** avec le Secrétaire d'Etat où nous ne manquerons pas d'évoquer parmi différents sujets celui-ci. Pour la CFDT-VNF, il est indispensable que les moyens complémentaires nécessaires à l'avancée de ce dossier soient fournis afin d'en assurer les prochaines étapes.

Les discussions vont être engagées sous l'égide de coordonnateurs qui seront prochainement désignés pour consolider et finaliser le financement du projet à travers

la conclusion d'un protocole de financement, réunissant l'Etat et les collectivités territoriales.

La CFDT-VNF rappelle que la commission européenne devait rendre son rapport en juillet sur un financement à hauteur de 40 % du projet. Celle-ci a été reportée en Octobre 2015.

- La Préfète de région Picardie, Mme Nicole Klein est désignée coordinatrice du projet. Elle est chargée d'assurer la mission de coordination de la démarche « Grand chantier », ainsi que les démarches administratives et réglementaires. Elle aura, en outre, la mission d'animer les démarches de démocratie participative, comme préconisées par le rapport Pauvros, en lien avec la future société de projet et les collectivités territoriales.

« Ces décisions permettent à la France d'être au rendez-vous des défis européens pour la construction de ce projet d'ampleur, qui répond à l'ambition du transport fluvial et du report modal des marchandises », a indiqué Alain Vidalies

La CFDT-VNF ne peut que saluer le travail des équipes dédiées à ce projet et cette nouvelle étape vers la concrétisation de celui-ci. Le choix des parlementaires s'est porté sur la création d'une société de projet mais la CFDT-VNF continuera de défendre le fait que VNF et le personnel à l'origine de ce grand chantier doit y trouver toute sa place. Avoir confié la préfiguration à VNF est à ce titre un très bon signal ! ■

Bon à savoir

Le Directeur Général nous confie vendredi soir que le Secrétaire d'Etat avait confirmé l'attribution immédiate de 20 millions d'euros supplémentaires sur l'investissement, au titre du plan de relance de la voie d'eau. Cette subvention complémentaire doit être présentée pour délibération au budget rectificatif au CA du 25 Juin 2015.



DU PIGEON VOYAGEUR A VNF 3.0

Première avancée pour la communauté de travail, premier vrai outil de travail et d'information commun à tous les personnels de l'EPA, disponible à tout moment et depuis tous lieux (travail, domicile) mais également accessible avec les nouvelles technologies (smartphone, tablette).

Un seul intranet va être mis en place à la fin de l'année et non plus 8 (1 pour le siège et 7 pour les DT) comme actuellement.

Ce projet collectif est réalisé avec l'ensemble des DT et le siège. Il s'articule autour des métiers. Les objectifs seront

de renforcer le sentiment d'appartenance à VNF, d'avoir une base d'informations communes et complètes, avec un outil moderne, annoncé comme convivial et pratique d'accès. Une partie concernera le national mais également le local. Toutes les régions seront accessibles.

Des possibilités d'abonnements à des fils d'informations seront possibles.

La CFDT-VNF félicite le personnel associé à ce travail constructif qui est, à ce jour, la première avancée favorisant la communauté de travail. ■

RECRUTEMENTS ET EMPLOIS À VNF, LA POLITIQUE DU « NI NI »

Il arrive parfois que le quantitatif l'emporte sur le qualitatif. Mais à VNF, la politique c'est « ni quantitatif », « ni qualitatif » !



Il n'y a pas de petits travaux. Juste de petits bureaux

QUANTITATIVEMENT PARLANTE

Concernant le quantitatif, les effectifs continuent sans cesse de décroître. Les principales victimes sont paradoxalement ciblées sur notre cœur de métier ! (l'exploitation du réseau, la gestion hydraulique, le développement du trafic).

Cette année, suite aux mouvements de 2014, la diminution

devait être limitée à 20 ETP. Il s'agit d'une vraie fumisterie car comme chacun le sait, le ministère n'octroie pas les autorisations de recrutement local (ARL) à hauteur de notre plafond d'emploi et génère de fait une nouvelle vacance que l'Etat s'empresse de supprimer l'année prochaine... Par exemple, on ne peut que constater le départ de 130 agents d'exploitation en 2015 alors que seules 60 ARL sont autorisées... Soyons lucides et dépassons le corporatisme, lorsque notre cœur de métier est attaqué, c'est toute la structure qui est impactée, y compris les emplois supports !

VOUS AVEZ DIT QUALITATIF ?!

VNF poursuit le choix d'une précarisation des emplois.

En effet, la direction se montre incapable d'anticiper les départs de son personnel. La solution toute trouvée, et mise en œuvre l'année dernière, est de procéder à des recrutements massifs de CDD sur la fin de l'année. Cette technique permet ainsi de limiter la vacance et, par conséquent, la tentation pour le ministère et l'état d'augmenter les suppressions de poste d'une année sur l'autre. Effectivement, soyons cohérents, pourquoi l'état s'en priverait-il alors que, bien au-delà d'un service public de qualité ou du bien-être au travail, la réduction des effectifs est son seul objectif ?

Nous trouvons inacceptable cette façon de procéder. Outre le fait de mettre une pression supplémentaire à celle du quotidien sur les Pôles de Proximité des Ressources

Humaines (PPRH) qui doivent procéder à des recrutements en masse, cela induit indirectement des périodes d'essais à rallonge. Cela est également un moyen de contourner la procédure mobilité que la direction a pourtant mise en place et signée unilatéralement.

Tout le monde y perd !

ET SI L'ON CHANGEAIT DE CAP, JUSTE POUR VOIR ?

Nous demandons à la direction de procéder à la pérennisation de tous les CDD qui sont en fait positionnés sur des missions pérennes. Nous réclamons la publication des postes pérennes, sans attendre 12 ou 18 mois de mission. Nous souhaitons la mise en place d'une vraie GPEC

(Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences) où il sera donné l'occasion aux personnels de faire des mobilités internes, d'être accompagnés dans une évolution professionnelle et d'être formés le cas échéant sur les nouveaux métiers.

N'oublions pas que le recours de plus en plus important aux saisonniers impacte l'équilibre public/privé. En effet, dans l'accord sur la cartographie, il est prévu, grâce à la signature de la CFDT, que VNF a l'obligation de maintenir un équilibre entre les effectifs privés et les effectifs publics. Plus il y aura de saisonniers, moins il y aura de CDI de droit privé et moins il y aura d'agent d'exploitation.. Nous refusons la précarisation du statut privé et nous refusons la précarisation des emplois publics qui sont le cœur de métier de VNF. ■

DE L'IMPÉRATIF REPORT DU MORATOIRE POUR LES LOGEMENTS ET LA REVALORISATION DE L'ASTREINTE

A ce jour, environ 10 % seulement des logements ont fait l'objet d'une évaluation par France Domaine. La direction confirme qu'elle n'a, à ce jour, aucun élément à nous fournir, aucun fond de dossier pour commencer la concertation qui devait avoir lieu durant cette année de moratoire.

Nous rappelons que la CFDT a obtenu l'engagement du ministère et de la direction générale qu'aucun agent actuellement logé ne devrait se trouver en situation de payer plus cher son logement après la réforme.

Par ailleurs, nous revendiquons une revalorisation de la semaine d'astreinte pour l'ensemble des personnels non logés. En effet 150 € bruts pour une semaine d'astreinte sont affligeants eu égard aux contraintes imposées.

En conséquence, vu l'état d'avancement de ce dossier qui en l'espèce va inévitablement pénaliser les personnels, la CFDT-VNF a exigé le report du moratoire à minima au 31 décembre 2016. Nous refusons une négociation à la volée en fin d'année sur un sujet aussi sensible et nous

avons prévenu que le personnel ne se laisserait pas faire. À l'écoute de notre intervention, les autres OS ont soutenu notre revendication et l'ont rejointe.

Nous avons requis l'arrêt des tentatives de passage en douce, comme ce fut le cas avec le projet de « Droits et obligations de l'occupant des logements de service gérés par VNF et mis à la disposition des agents de l'EPA » qui a été soumis aux organisations syndicales dans certaines directions territoriales.

Sur ce point, la direction a feint l'ignorance.

Il semblerait également que, dans certaines directions territoriales, la fin du moratoire veuille être anticipée en catimini... Sur ce point également, nous serons vigilants.

Nous attendons le retour de la direction générale sur notre demande de report du moratoire à la prochaine réunion DS/DG. ■

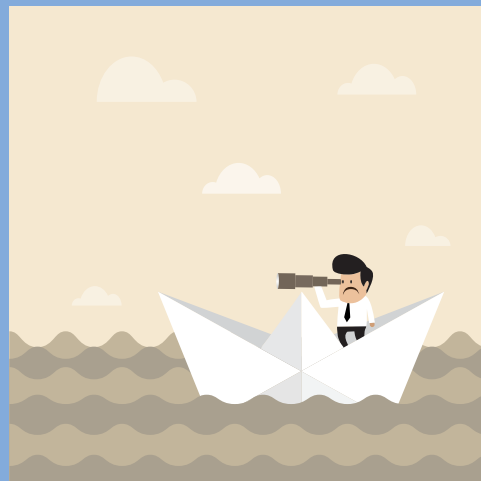
Les Eq'Eaux du Ministère

CYCLE MOBILITÉ :

« ANNE, MA SŒUR ANNE, NE VOIS-TU RIEN VENIR ? »

À cette question, les agents de VNF pourront bientôt répondre « Je ne vois que la mobilité qui se noie et la voie d'eau qui merdoie ». En effet, le ministère a pour projet de réduire, dès 2016, le nombre de cycles de mobilité de 3 à 2.

La direction indique déplorer ce projet qui, s'il était adopté, entraînerait des difficultés complémentaires pour assurer le recrutement d'agents publics au sein de l'EPA-VNF. En effet, cela allongerait inévitablement les délais de recrutement et de mobilité déjà très longs y compris pour les postes pourvus par des salariés de droit privé qui, selon la décision unilatérale du DG, doivent passer pour information à la CAP avant toute prise de poste.



OYEZ, OYEZ :

PUBLICATION DES POSTES CHEFS D'ÉQUIPES D'EXPLOITATION POUR CONCOURS CEE :

Lors de la dernière réunion DS/DG, le DG a rendu compte de l'arbitrage sur ce sujet discuté dernièrement avec les organisations syndicales. En effet, la CFDT-VNF avait dénoncé que dans certaines DT les postes ouverts se décident en fonction des résultats et parfois disons-le sous forme de clientélisme. Pour éviter, cela nous avons proposé trois solutions, à savoir :

- Permettre la nomination sur place de tous les promus;
- En cas de refus de la direction, publier les postes avant la préparation examen concours pour éviter que les agents se lancent dans une formation et un travail personnel pour ensuite constater qu'il n'y a aucun poste de disponible;
- En cas de refus et à minima, publication des postes ouverts avant la réunion du jury pour ainsi se prémunir du clientélisme.

La direction a informé que l'arbitrage du DG consistait à une publication entre l'examen écrit et l'examen oral avec une obligation d'affichage au plus tard 15 jours avant l'oral. ■



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE « SUR ORDONNANCE »



La commission mutuelle a validé le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Dans les grandes lignes, hormis sur les plafonds imposés par la nouvelle réglementation, il y aura un effet mineur sur le contrat en place actuellement et conservera le même niveau de garantie. Nous avons pour autant ajouté en option un forfait pour :

- L'automédication à hauteur de 35 € par an et par ayant droit;

- L'ostéopathie ou médecine douce à hauteur de 3 séances par an avec une prise en charge de 35 € par séance;
- La prise en charge à hauteur de 300 €/an pour les implants dentaires;
- Les prothèses dentaires non remboursées par la sécurité sociale à hauteur de 250 €/dent.

À la réception des offres il conviendra de s'assurer que ces options ne déséquilibrent pas le contrat en explosant les cotisations salariales ou patronales. En fonction des tarifs proposés, il sera donc éventuellement retenu une ou plusieurs options.

Le contrat prévoyance sera renouvelé sous les mêmes formes. Toutefois, nous avons demandé le chiffrage d'une option supplémentaire permettant la prise en charge à hauteur de 20 % du maintien de salaire pour les arrêts maladie entre 6 mois et un an. À ce jour, le maintien de salaire est limité à 6 mois et passé ce délai, seul 50 % sont pris en charge par la sécurité sociale.

Le marché a été publié le 17 juin pour une durée de 42 jours. L'ouverture des plis se fera le 29 juillet et la notification aux candidats mi-octobre. Même si nous avons souhaité une publication bien en amont, nous sommes rassurés suite à cette nouvelle étape et nous remercions l'ensemble des acteurs ayant travaillé sur ce sujet. Nous resterons attentifs jusqu'au bout afin de permettre une continuité des garanties en janvier 2016. ■

Les Eq'Eaux des Négociations

L'INTÉRESSEMENT : OBJECTIF ON SAUVE LES MEUBLES

La CFDT-VNF avait fait plusieurs propositions à la direction (voir newsletter N° 12) dont celle d'élargir le dispositif de l'intéressement à tout le personnel de l'EPA.

Force est de constater que notre direction, avec dans l'ombre notre cher ministère des finances, a trouvé ses limites dans la communauté de travail qu'elle souhaite soi-disant construire. En fait, à VNF, on peut tout faire pour peu que cela ne coûte rien de plus !

De fait, la CFDT - VNF a dû s'astreindre à négocier un nouvel accord d'intéressement dans le même périmètre que précédemment sous peine qu'il n'y ait plus rien pour personne. La date limite pour y parvenir étant fixée légalement au 30 juin, nous avons dû mettre les bouchées doubles afin d'en négocier les différents critères. Le projet d'accord d'intéressement a été présenté au CTU privé du 8 juin 2015 et sera présenté le 25 juin au CA. La date prévisible de signature est fixée au 29 juin délai de rigueur.

Nous vous transmettrons le projet dans les meilleurs délais.

NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE DANS LES SABLES MOUVANTS



À ce jour, nous n'avons toujours pas connaissance du cadrage donné par les tutelles pour la négociation annuelle obligatoire de 2015.

Pour information, le cadrage moyen accordé aux établissements similaires est cette année de 1,6 %. La direction a envoyé, il y a quelques jours, un courrier de saisie officiel aux tutelles, en demandant l'autorisation de négocier sur cette base. L'année dernière, le cadrage était de 1,8 % de la masse salariale et nous avons déjà constaté qu'il devenait difficile d'aboutir, dans les limites de cette enveloppe, à un ensemble de mesures équilibrées. Pour la CFDT-VNF, le cadrage demandé par la direction est donc le minimum syndical acceptable et nous refusons que ce nouvel EPA soit le mouton noir du ministère.

Dans l'attente, nous avons présenté nos propositions à la direction, lors de l'assemblée générale du siège le 11 juin 2015. Ces propositions ont été transmises par mail à l'ensemble des salariés de droit privé en DT.

Nos prochaines réunions sont prévues le 3 et 20 juillet 2015. Il est impératif que le cadrage soit défini pour ces dates sous peine de décaler encore davantage les négociations en cours.

Nous vous tiendrons informés des avancées dès que possible !

UN PEU DE STABILITÉ...

La CFDT-VNF a obtenu une stabilité du calendrier de paie pour les salariés de droit privé. Désormais les salaires seront versés 5 jours avant la fin de chaque mois. Cela évitera les déboires de janvier et les mauvaises surprises !

Pour cette année :

- Vendredi 26 juin
- Lundi 27 juillet
- Jeudi 27 août
- Vendredi 25 septembre
- Mardi 27 octobre
- Jeudi 26 novembre
- Mardi 22 décembre